

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

RE PUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice



Commissariat à la Sécurité Alimentaire

DAO n° 19/CPMP/CSA/2023

Pour la fourniture des intrants non alimentaires pour les écoles nouvellement programmées

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés du CSA approuvé par la CPMP / CSA et la CNCMP, paru dans le site web de l'ARMP et le site web du CSA.
2. Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a obtenu des fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la **fourniture des intrants non alimentaires pour les écoles nouvellement programmées**. Le matériel sera rendu aux magasins du CSA à Nouakchott dans un délai ne dépassant pas **15 jours**.
3. Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la **fourniture des intrants non alimentaires pour les écoles nouvellement programmées**, détaillés comme suit :
 - 1606 Plats
 - 189 Assiettes
 - 12816 Pots
 - 212 Marmites
 - 423 Laves mains
 - 32 Balances
 - 503 Nattes
 - 448 Savons en caisse
 - 212 Ecumoirs
 - 212 Couscoussières
 - 342 Cuisinières
4. Le présent appel d'offres est un **Appel d'offres National**
5. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du CSA :

Téléphone : +222 45 25 69 94, télécopie : +222 45 25 69 95, B.P : 377

Les candidats peuvent prendre connaissance des documents d'Appel D'offres à l'adresse suivante : Commission de Passation des Marchés Publics du CSA, située au lot n° 07, îlot D, Ksar, Nouakchott, Mauritanie.

6. Les critères de qualification sont :

- ✓ Le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat sur les 3 dernières années (2020,2021 et 2022) doit être égal ou supérieur à 1 500 000 MRU
- ✓ Le montant d'autofinancement est de 1 000 000 MRU
- ✓ Le candidat doit avoir réalisé au moins un marché de fourniture durant les cinq dernières années attestées par un maître d'ouvrage public ou parapublic.

Pour plus des informations, voir le dossier d'appel d'offres.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Commission de Passation des Marchés Publics du CSA, situé au lot n° 07, îlot D, Ksar, Nouakchott, Mauritanie, contre le paiement par versement bancaire d'un montant non remboursable de **5.000 MRU** versé au **compte du CSA n° 01005017201-85** ouvert à la **BAMIS**.
8. Les soumissions doivent être remises au secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics du CSA (CPMP / CSA), située au lot n° 07, îlot D, Ksar, Nouakchott, Mauritanie, au plus tard le **29/01/2024 à 11 heures**. Toute offre envoyée par mail sera systématiquement rejetée.
9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture le **29/01/2024 à 11 heures** à l'adresse suivante : Salle de réunion de la Commission de Passation des Marchés Publics du CSA située au lot n° 07, îlot D, Ksar, Nouakchott, Mauritanie.
10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission conformément au modèle du DAO d'une banque nationale ou internationale habilitée en Mauritanie, d'une validité de 120 jours et de valeur de **80 000 MRU**.
11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Nouakchott, le 05/01/2024

La Commissaire à la Sécurité Alimentaire

Fatimetou Mahfoudh Khatry